

**CABOT CORPORATION**  
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE  
POUR L'EUROPE, LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE

**1. Application et conflits de conditions.**

Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les contrats de vente, toutes les ententes et toutes les confirmations incorporant ou faisant référence à ces conditions (chacun de ces actes étant désigné ici comme un « Contrat ») et à tous les autres types de ventes de biens (« Produits ») par Cabot Corporation, une de ses filiales ou une de ses entités affiliées (chacun étant désigné ici comme « Vendeur ») à une ou plusieurs parties achetant des Produits (chacune étant désignée ici comme « Acheteur »), à moins d'une entente écrite contraire signée par un représentant autorisé du Vendeur. **Toute autre déclaration, garantie, indemnisation ou condition proposée ou formulée par l'Acheteur concernant la vente de produits par le Vendeur ou concernant un bon de commande ou un autre document envoyé par l'Acheteur est expressément réfutée par le Vendeur et annulée par l'Acheteur.** Toute annulation, toute modification ou tout amendement aux présentes conditions s'appliquera au Vendeur uniquement si cette annulation, cette modification ou cet amendement figure expressément dans un document écrit signé par un représentant autorisé du Vendeur. Les présentes conditions générales continueront à s'appliquer après la résiliation (par consentement mutuel ou autrement) ou l'expiration d'un Contrat.

**2. Création de contrat.**

Un devis du Vendeur ne constitue pas une offre et le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de modifier ses devis tant qu'il n'aura pas accepté une commande de l'Acheteur y faisant référence. Un Contrat de vente de Produits est créé lorsqu'une commande de l'Acheteur est confirmée par un document écrit ou un accusé de réception électronique du Vendeur ou à la date de finalisation de la commande par le Vendeur avant son expédition, selon la première de ces deux possibilités.

**3. Prix.**

Le Vendeur se réserve le droit de modifier les prix, le point de livraison, les conditions d'expédition et les conditions de paiement figurant ci-dessous après avoir envoyé à l'Acheteur un avis écrit à cet effet. À moins que d'autres prix soient établis dans l'accusé de réception de commande du Vendeur, les prix s'appliquant à toute commande acceptée dans le cadre d'un Contrat seront ceux en vigueur à la date prévue d'expédition indiquée dans l'accusé de réception de commande du Vendeur. Sauf si le Vendeur a accepté de payer des frais de livraison, l'Acheteur sera responsable du paiement de tous les frais de transport, de sorte que tous les frais de transport encourus par le Vendeur seront à la charge de l'Acheteur et seront ajoutés séparément sur les factures de l'Acheteur.

Les droits de douane, les taxes et les autres frais que le Vendeur pourrait devoir payer ou collecter maintenant ou ultérieurement sur ordre d'une administration ou d'une autorité gouvernementale nationale ou étrangère concernant la vente, l'achat, la production, le traitement, l'importation, le stockage, la livraison, le transport, l'utilisation ou la consommation de Produits ou de services couverts par les présentes, incluant les taxes s'appliquant directement ou mesurées par des reçus de vente ou de services, seront à la charge de l'Acheteur et seront ajoutés séparément sur les factures de l'Acheteur.

**4. Livraison, transfert de propriété et risques.**

Si un Contrat prévoit plusieurs expéditions étalées sur une durée dépassant un mois, le Vendeur n'aura jamais l'obligation d'expédier durant un mois plus de Produits que les quantités mensuelles spécifiées et si aucune quantité mensuelle n'est spécifiée dans un Contrat, il n'aura jamais l'obligation d'expédier durant un mois plus que le prorata mensuel de la quantité totale précisée dans le Contrat. Si l'Acheteur refuse d'accepter la quantité proportionnelle d'un mois quelconque, ces livraisons ou la partie non désirée des livraisons pourront être annulées ou être incluses dans les livraisons ultérieures, à la discrétion du Vendeur. Chaque livraison faisant référence à un Contrat sera considérée comme une transaction séparée, de sorte que l'annulation ou le refus d'une livraison ne peut aucunement affecter les droits et les obligations des parties dans le cadre du Contrat correspondant dans son ensemble.

À moins de clause contraire dans un Contrat, toutes les conditions de livraison indiquées (p. ex. départ usine, FOB, etc.) auront la signification des INCOTERMS 2010 et la propriété des Produits sera transférée à l'Acheteur au point de transfert des risques selon les règles Incoterm. Si aucune condition Incoterm n'est spécifiée, les Produits sont vendus « départ usine », chez Cabot. Les désignations de poids du Vendeur s'appliquent en tout temps. Les dates d'expédition proposées par le Vendeur sont approximatives, de sorte que le Vendeur ne peut être responsable d'aucun retard d'expédition ou de livraison de ses Produits. Le temps de livraison ne constitue pas un élément essentiel des présentes.

#### **5. Paiement.**

À moins d'une entente écrite contraire signée par le Vendeur, les factures sont produites le jour où les commandes sont prêtes pour leur expédition. Les factures doivent être intégralement réglées dans la devise de facturation moins de trente (30) jours civils à compter de la date de facturation, sans aucun changement pour des frais de change, des rabais ou d'autres frais. Le Vendeur peut décider sans préavis de modifier ou d'annuler des conditions de crédit. L'Acheteur n'a aucun droit de suspendre, retenir ou reporter des sommes dues. Si l'Acheteur ne paie pas une facture à son échéance ou si le Vendeur vient un jour à douter de la volonté ou de la capacité financière de l'Acheteur, le Vendeur pourra, sans aucun préjudice face aux autres droits et recours prévus dans le Contrat applicable ou dans les lois en vigueur, (i) reporter et/ou refuser d'effectuer d'autres expéditions à l'Acheteur ; (ii) demander à l'Acheteur de payer d'avance la totalité des expéditions futures ; ou (iii) interpréter de telles circonstances comme le refus final de l'Acheteur d'accepter d'autres expéditions prévues dans les présentes. Le Vendeur se réserve le droit de demander un paiement préalable ou d'autres garanties financières avant d'effectuer des livraisons s'il a un doute sur la solvabilité de l'Acheteur. Si l'Acheteur ne paie pas une facture à son échéance, le Vendeur peut également exiger des intérêts de retard sur les sommes impayées conformément aux conditions énoncées sur la facture.

#### **6. Force majeure.**

Le Vendeur ne peut être responsable de la non-exécution ou du retard d'exécution d'une obligation causé par des forces de la nature, une catastrophe naturelle, une grève, un lockout, un acte d'un ennemi public, une guerre, un blocus, un acte de terrorisme, une insurrection, une émeute, une épidémie, un glissement de terrain, la foudre, un séisme, un incendie, une tempête, une inondation, une crue, un acte/une restriction ou une exigence d'un gouvernement ou d'une autorité gouvernementale, un désordre civil, une explosion, un bris d'équipement ou un accident affectant une machine ou une canalisation, la non-disponibilité ou une difficulté d'approvisionnement d'une matière première, un échouement, un danger maritime, une ordonnance d'un tribunal ou d'une autorité gouvernementale ou toute autre cause ou circonstance, semblable ou non, échappant raisonnablement au contrôle du Vendeur (ci-après un cas de « Force majeure »). L'incapacité de prévenir ou de résoudre un conflit de travail ou une grève n'est pas considérée comme une situation sous le contrôle du Vendeur. Dans un cas de Force majeure, le Vendeur pourra, à son entière discrétion, après avis écrit à l'Acheteur, décider d'annuler, retarder, réduire ou modifier ses livraisons à l'Acheteur, sans aucune responsabilité concernant les dommages pouvant découler de cette situation.

#### **7. Garantie, réclamations et limites de responsabilité.**

(a) **Garantie limitée.** (i) Le Vendeur garantit que tous les Produits fournis par lui à l'Acheteur seront, au moment où la commande est prête à être expédiée, conformes aux spécifications normales du Vendeur s'appliquant alors aux Produits ou aux autres spécifications expressément formulées dans un Contrat applicable. Le Vendeur garantit aussi que les Produits ne feront l'objet d'aucun nantissement, d'aucune restriction, d'aucune réserve, d'aucune caution ou d'aucune autre hypothèque, sauf comme garantie de sécurité en faveur d'un vendeur de biens non payés dans le cadre d'une loi applicable. Les réclamations concernant des Produits vendus ou dont la vente a été convenue par le Vendeur, relativement à une faute contractuelle, à un préjudice ou à une autre forme de litige (incluant pour négligence ou information fausse ou trompeuse), y compris les réclamations alléguant un problème de poids, de qualité, de perte ou de dommages aux Produits, seront considérées comme ayant été annulées par l'Acheteur à moins qu'elles soient formulées par écrit dans un délai de 30 jours après l'arrivée à destination des Produits. En cas de réclamation formulée à temps pour un problème de qualité, l'Acheteur devra rapidement fournir au Vendeur des échantillons appropriés des Produits non conformes afin qu'ils fassent l'objet de tests et d'analyses. (ii) Le Vendeur ne formule aucune garantie expresse ou implicite concernant l'exactitude ou la valeur des résultats, des conseils techniques et des recommandations communiqués par le Vendeur ou un représentant du Vendeur relativement à un usage ou une application des Produits. L'Acheteur accepte la responsabilité totale des contrôles de qualité, des tests et de la

détermination de convenance d'un Produit pour une utilisation ou une application envisagée par l'Acheteur. Les garanties énoncées dans ce paragraphe s'appliquent uniquement à l'Acheteur.

(b) **Réfutation des autres garanties, promesses et conditions.** LA GARANTIE LIMITEE CI-DESSUS PRECISE L'UNIQUE GARANTIE DU VENDEUR CONCERNANT LES PRODUITS VENDUS A L'ACHETEUR, AINSI QUE LES RECOMMANDATIONS ET LES CONSEILS TECHNIQUES FOURNIS PAR LE VENDEUR. TOUTE AUTRE GARANTIE, PROMESSE OU CONDITION DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, VOIRE MEME DECOULANT D'UNE LOI OU D'UNE CONVENTION, EST PAR LES PRESENTES EXPRESSEMENT EXCLUE ET REFUTEE, CE QUI S'APPLIQUE NOTAMMENT A TOUTE GARANTIE DE COMMERCIALISATION OU DE CONVENANCE A UN USAGE QUELCONQUE, AINSI QUE DE NON-VIOLATION DE DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE D'UN TIERS. LES PRESENTES S'APPLIQUENT PEU IMPORTE QUE LES PRODUITS SOIENT UTILISES SEULS OU AVEC D'AUTRES SUBSTANCES OU MATERIAUX, MEME SI LES BUTS OU LES USAGES DES PRODUITS PAR L'ACHETEUR ETAIENT CONNUS DU VENDEUR OU SI LE VENDEUR AVAIT PARTICIPE A L'ANALYSE DES BUTS OU DES USAGES DES PRODUITS, OU S'IL AVAIT FOURNI DES RECOMMANDATIONS, DES CONSEILS OU DES INSTRUCTIONS RELATIVEMENT AUX PRODUITS. L'ACHETEUR ACCEPTE ET ASSUME TOUTES LES RESPONSABILITES, TOUS LES RISQUES ET TOUTES LES OBLIGATIONS, ET ACCEPTE DE DEFENDRE LE VENDEUR, DE L'INDEMNISER ET DE LE DEGAGER DE TOUTE RESPONSABILITE, RELATIVEMENT A QUELQUE RECLAMATION OU OBLIGATION DECOULANT DE L'UTILISATION DES PRODUITS PAR L'ACHETEUR OU DE BIENS FABRIQUES PAR L'ACHETEUR AVEC LES PRODUITS.

(c) **Limitation des recours.** Les responsabilités du Vendeur et l'unique recours de l'Acheteur en cas de réclamation concernant des Produits (y compris en cas de manquement par le Vendeur aux obligations de garantie énoncées dans le paragraphe 7(a) ci-dessus) ayant été vendus ou dont la vente a été convenue par le Vendeur, se limitent à la discrétion du Vendeur (i) au remplacement des Produits non conformes ; ou (ii) au remboursement du prix d'achat des Produits non conformes, moins la valeur pour l'Acheteur des Produits non conformes conservés, le cas échéant. Aucune réclamation ou indemnisation quelconque de l'Acheteur (pour des Produits livrés ou pour la non-livraison de Produits commandés) ne pourra avoir une valeur supérieure au prix d'achat des Produits visés par la réclamation. SOUS RESERVE DES LOIS EN VIGUEUR, LE VENDEUR NE PEUT SOUS AUCUNE CIRCONSTANCE ETRE RESPONSABLE ENVERS L'ACHETEUR OU UN TIERS EN VERTU D'UN QUELCONQUE PRINCIPE JURIDIQUE DE QUELQUES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, SPECIAUX, ACCESSOIRES OU CONSECUTIFS (INCLUANT NOTAMMENT LES PERTES DE PROFITS, LES PERTES DE PRESTIGE, LES INTERRUPTIONS D'ACTIVITE, LES PERTES DE REVENUS, LES ECONOMIES RATEES ET LES AUTRES FORMES DE PERTES FINANCIERES) MEME SI LE VENDEUR AVAIT ETE AVISE DE LA POSSIBILITE DE TELS FAITS.

(d) **Fiches de données de sécurité et avertissements.** L'Acheteur reconnaît et affirme avoir reçu, lu et compris les fiches de données de sécurité, les consignes de sécurité et les avertissements écrits fournis par le Vendeur de temps à autre et s'engage à appliquer les mesures de prudence nécessaires pour protéger les personnes et les biens contre les dangers des Produits divulgués dans les fiches de données de sécurité, les consignes de sécurité et les avertissements écrits, ce qui comprend notamment (i) des avertissements appropriés aux employés de l'Acheteur ou de ses entités affiliées pouvant être exposés aux dangers des Produits, avec la communication à ces employés des plus récentes fiches de données de sécurité, la remise à ces employés des équipements de sécurité appropriés et la mise en œuvre des mesures appropriées pour que ces équipements de sécurité soient correctement entretenus et utilisés ; et (ii) des avertissements concernant les dangers susmentionnés aux tiers pouvant acheter ou entrer en contact avec les Produits ou qui manipulent/transportent les Produits au nom de l'Acheteur. Les Produits du Vendeur n'ont pas fait l'objet de tests de sécurité ou d'efficacité dans le cadre d'applications comportant une ingestion par des humains ou des contacts avec le corps humain, ce qui comprend notamment toute forme de contact avec de l'eau, des aliments, des produits de tabac, des produits pharmaceutiques, des produits cosmétiques ou des produits médicaux, à moins que de tels tests soient mentionnés dans les fiches de données de sécurité du Vendeur ou dans la documentation sur les Produits du Vendeur disponible sur le site Web du Vendeur à [www.cabotcorp.com](http://www.cabotcorp.com).

## 8. **Propriété intellectuelle.**

(a) Si un Produit vendu conforme aux spécifications du Vendeur fait un jour lui-même l'objet dans cet état d'une réclamation pour violation de brevet, le vendeur choisira à sa discrétion et à ses frais de (i) remplacer ou modifier

ledit Produit ; (ii) organiser le retour du Produit et rembourser le prix d'achat payé par l'Acheteur ; ou (iii) procurer à l'Acheteur le droit de continuer à utiliser ledit Produit. Les présentes énoncent la totalité des obligations et responsabilités du Vendeur concernant toute réclamation pour atteinte à des droits de propriété intellectuelle. Le Vendeur se réserve le droit, sans aucune responsabilité envers l'Acheteur, de cesser les livraisons d'un Produit ou de résilier un Contrat concernant un Produit, si des faits suggèrent raisonnablement au Vendeur que la fabrication, la vente ou l'utilisation dudit Produit contrevient à des droits de propriété intellectuelle actuels ou futurs d'un tiers.

(b) L'Acheteur défendra le Vendeur, l'indemniserà et le dégagera de toute responsabilité contre les pertes, les coûts, les dépenses, les dommages et les responsabilités de quelque type que ce soit découlant d'une réclamation ou d'une allégation de violation de brevet ou de droits de propriété intellectuelle concernant (i) une utilisation d'un Produit par l'Acheteur, ses entités affiliées, ses fabricants sous contrat ou ses clients, incluant notamment une utilisation d'un Produit seul ou avec d'autres substances ou composants ; (ii) toute modification d'un Produit par l'Acheteur, ses entités affiliées, ses fabricants sous contrat ou ses clients ; ou (iii) des Produits fournis ou des méthodes utilisées par le Vendeur en accord avec des spécifications ou des instructions fournies ou demandées expressément/implicitement par l'Acheteur.

(c) Aucun élément des présentes ne peut être interprété comme l'octroi d'une licence d'utilisation des marques de commerce du Vendeur sans une autorisation écrite expresse préalable d'un représentant autorisé du Vendeur.

9. **Divers.**

L'Acheteur ne peut pas céder ses droits et ses obligations relevant d'un Contrat sans un consentement écrit préalable du Vendeur. Le Vendeur peut à tout moment céder ses droits et ses obligations relevant d'un Contrat sans un consentement de l'Acheteur. Tout Contrat s'applique de façon exécutoire aux parties, ainsi qu'à leurs successeurs et ayants droit autorisés. Si une ou plusieurs clauses d'un Contrat venaient à être jugées non valides, illégales ou inapplicables, la validité, la légalité et l'applicabilité des autres clauses n'en seraient aucunement affectées ou remises en cause. Les titres des paragraphes ont été ajoutés uniquement par souci de commodité et ne font nullement partie des présentes conditions générales, de sorte qu'ils ne doivent aucunement en affecter l'interprétation. L'omission par le Vendeur de faire appliquer rigoureusement une clause d'un Contrat ou d'exercer un droit prévu dans les présentes ne constitue pas une renonciation par le Vendeur de son droit ultérieur de faire appliquer rigoureusement les présentes conditions générales ou d'exercer ses droits.

10. **Lois applicables, choix de forum et consentement de juridiction.**

Les présentes et toute réclamation ou tout litige découlant ou ayant un rapport avec les présentes, incluant notamment tout litige concernant la validité des présentes, seront régis par les lois de Suisse, sans égard à toute règle de choix de lois. Toute application de la Convention de l'ONU sur les ventes (Convention des Nations-Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises) est expressément exclue.

Tout litige découlant ou ayant un rapport avec les présentes, incluant notamment tout litige concernant la validité des présentes ou de cette section, sera soumis à la juridiction exclusive des tribunaux ordinaires du Canton de Zurich, situés à Zurich 1, Suisse.

Document mis à jour en décembre 2013